

REGLEMENT FINANCIER - TARIFS ANNUELS

En référence au Projet Educatif mis en place au Caousou, la contribution financière est calculée à partir du quotient familial.

" Une école contribue à plus de justice lorsqu'elle tient à se rendre aussi accessible aux familles modestes qu'aux plus aisées, lorsqu'elle ne se contente pas à cette fin de dispenses de frais de scolarité qui pourraient heurter la dignité de certains foyers, mais propose, par équité, des tarifs différenciés selon leurs ressources."

Aucune famille ne doit être empêchée, pour des raisons financières, d'inscrire son enfant dans l'établissement.

Toute modalité financière peut être étudiée, confidentiellement, avec le Directeur.

Une Commission d'Aides aux Familles a été mise en place en septembre 2018. Cette commission étudie les dossiers de demandes et peut attribuer des aides financières aux familles sur critères sociaux.

CONTRIBUTION FAMILIALE SELON REVENUS

Catégorie	**Quotient familial	Maternelle & Élémentaire	COLLEE	LYCEE
A	jusqu'à 2 452 €	230	219	208
B	de 2 453 à 3 996 €	325	430	501
C	de 3 997 à 4 840 €	387	516	645
D	de 4 841 à 5 772 €	595	753	880
E	de 5 773 à 6 941 €	757	977	1 248
F	de 6 942 à 8 728 €	850	1143	1 455
G	de 8 729 à 11 030 €	1 046	1 365	1 742
H	de 11 031 à 13 971 €	1 210	1 617	2 094
I	de 13 972 à 17 549 €	1 345	1 808	2 325
J	de 17 550 à 19 959 €	1 457	1 968	2 534
K	de 19 960 à 23 635 €	1 547	2 195	2 732
L	de 23 636 à 27 961 €	1 681	2 311	2 830
H.C.	+ de 27 962 €	1 697	2 333	2 851

Participation volontaire pour la catégorie HC à préciser lors de l'inscription en ligne

MODE DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

- Repérer sur votre avis d'imposition 2026 la case intitulée : REVENU FISCAL DE REFERENCE 2025 (inclure REVENUS ETRANGERS)
- Diviser ce revenu fiscal par votre nombre de parts :
 - 1 part pour le père et 1 part pour la mère (2 parts pour les familles monoparentales)
 - 1 part par enfant à charge et/ou 0.5 part /enfant en alternance
 - Famille recomposée : prise en charge de la totalité des enfants déclarés sur l'avis d'imposition
- Pour les familles vivant maritalement (hors PACS) prendre les deux avis d'imposition
- Pour les couples séparés en garde alternée : établissement d'une facture/par parent : le(s) enfant(s) 1/2 part par foyer.
- Vous obtenez ainsi un chiffre qui vous indiquera dans quelle catégorie vous classer. **C'est votre quotient familial.**
- Joindre la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu sauf pour les familles dans la catégorie HC.
- Pour les familles domiciliées à l'étranger et ne pouvant justifier de revenus 2025 déclarés non-résidents seront par défaut en catégorie « HC ».

Des réductions pour famille nombreuse s'appliquent pour l'ensemble des élèves inscrits au Caousou sur la contribution familiale, la demi-pension, la pension et repas externe.

A partir de 3 enfants : - 15 % de 4 enfants : - 35 % de 5 enfants et + : - 45 %

FORFAIT ANNUEL RESTAURATION ET HEBERGEMENT

(Sous réserve de modification du calendrier scolaire)

		Maternelle & Élémentaire	3 ^{ème} Collège	6-5-4 ^{ème} Collège	Lycée
* 1/2 PENSION	lundi, mardi, jeudi, vendredi midi	784 €	833€	928 €	826 €
	Forfait mercredi midi à partir du 02/09/2026	197 € (sauf maternelle)	210 €	224 €	210 €
* INTERNAT	Cauton (200 €) + clés (50 €)		4 714€	4 900€	4 553 €
EXTERNAT	Il est possible de déjeuner occasionnellement au Caousou (même le mercredi). Il suffit que le badge de l'élève soit alimenté.	7.85 € / repas	7.85 € / repas	7.85 € / repas	

* le prix de la Demi-Pension et de l'Internat est calculé au :

- Lycée sur la période du 02/09/2026 au 04/06/2027. Internat : après le 04 juin 2027, forfait de 154 € /semaine payable d'avance.
- Collège sur la période du 01/09/2026 au 25/06/2027 sauf les 3^{èmes} le 18/06/2027.
- Petit Collège (Maternelle et Élémentaire) sur la période du 01/09/2026 au 02/07/2027.
- Les repas pris au-delà des dates de fin pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire.

SUPPLEMENTS MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Goûter des Maternelles en PS et MS 98 € Forfait Annuel (1 matin, 1 après-midi)
- Goûter des Maternelles en GS 63 € Forfait Annuel (1 après-midi)
- Garderie Maternelle Matin (7 h 45 - 8 h 40) : Gratuité - Soir (16 h 45 - 18 h 15) : 330 € Forfait Annuel ou Ticket : 5.50 €
MERCREDI (7 h 45 à 12 h 15) : 225 € Forfait Annuel ou Ticket matinée : 10.25 €
- Garderie & Etude Élémentaire Matin (7 h 40 à 8 h 20) : Gratuité - Soir (17 h à 18 h 30) : 330 € Forfait Annuel ou Ticket : 5.50 €
- Livres scolaires pour l'année Des livres de littérature et des cahiers de T.P pourront être facturés en fonction des classes
Prévoir environ 70€/an
- Approfondissement l'Anglais GS : 130 € Forfait annuel (1 h 30 / semaine en demi-groupe)
CP-CE1-CE2 : 162 € Forfait annuel (3 h 30 / semaine)
CM : 107 € Forfait annuel (2h / semaine)
- Activités de classes & sorties culturelles Selon les activités effectuées par les enseignantes dans la limite de 100 € /an
Note : à compter du 01/09/2026, les fournitures Maternelle et les locations de livres scolaires ne sont plus refacturées aux familles.

SUPPLEMENT COLLEGE - LYCEE

- Etude dirigée Collège de 17 h 30 à 18 h 30 (lundi, mardi, jeudi) du 02/09/2026 au 14/06/2027 : 299 € / an. Ticket : 5.50 €
 - Arts Plastiques Lycée : 17 € / an (Uniquement pour les élèves option A-P + Spé).
 - Carte cantine Collège/Lycée en cas de perte : 5 € sur facturation (en cas de première fois) -Les fois suivantes 10 €.
 - Cahiers de TP (Collège) : prévoir environ 50 €/an
 - Sorties diverses : selon les activités effectuées par les enseignants
 - Sweat élève internat : 28 €
- Note : à compter du 01/09/2026, les fournitures Arts Plastiques du Collège ne sont plus refacturées aux familles.

REGLEMENT

Les Factures sont **ANNUELLES**. Pour les règlements, voir la Convention de Scolarisation.

- **Par prélèvements mensuels – Mode de règlement à privilégier :**
1^{er} règlement avant la rentrée (au moment de l'inscription) : 150 € pour un externe / 250 € pour un ½ pensionnaire / 600 € pour un interne.
Ensuite 9 prélèvements du 05/10/2026 au 05/06/2027 sur votre compte bancaire ou postal.
- **Au comptant** (Virement, carte bancaire par Ecole Directe, ou chèque) : 1^{er} versement payable d'avance avant la rentrée, puis versements à réception de facture - Possibilité de régler en 3 fois (octobre, janvier et avril).

Tout trimestre est dû. Pour les régimes pensionnaires : une durée de préavis d'1 mois est exigible avant la fin de chaque trimestre.

Frais de dossier : 50 € /nouvelle famille

NB : En cas de facturation ou remboursement tardif, un prélèvement au 05/07/2027 pourra être effectué.

INFOS

- Cotisation annuelle APEL (Nationale / Académique / Départementale / Caousou 5.40 €) : 24.40 € / famille.
 - Les régimes EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE peuvent être modifiés à la fin de chaque trimestre comptable par une demande écrite auprès de Mme REVEILLERE, Comptabilité Familles (c-reveillere@caousou.com).
 - 1^{er} Trimestre : à compter du 01/09/2026 * 2^{ème} Trimestre : à compter du 08/12/2026 * 3^{ème} Trimestre : à compter du 30/03/2027.
 - Aides Collège et Lycée (Bourses Nationales et Gratuité de la Restauration Scolaire) : consulter Mme TRESSIERES (v-tressieres@caousou.com)
 - Tous les élèves sont couverts par une assurance intra et extra-scolaire qui exerce sa garantie du jour de la rentrée scolaire au 31/08/2027.
- CABINET M. ALQUIER Contrat Collectif n° 110.785.43848 rue de Metz BP 28511 31000 TOULOUSE ☎ 05 61 52 36 18.